



1er décembre 2025

CIRCULAIRE CTOI 2025-40

Madame/Monsieur,

CORRESPONDANCE DE VANUATU

Je vous prie de bien vouloir trouver, ci-joint, une correspondance de Vanuatu concernant une demande visant à retirer sa *Note Verbale 021/MOFAICET/2025*, qui était jointe à la Circulaire CTOI 2025-035.

Veuillez noter que cette demande du Vanuatu, transmise par le biais de la présente Circulaire, abroge essentiellement la Circulaire CTOI 2025-035.

Cordialement,

Paul de Bruyn

Secrétaire exécutif

Pièces jointes :

- Annexe 1 : NOTE No. 023/MOFAICET/2025 du Vanuatu

Distribution

Parties contractantes de la CTOI : Australie, Bangladesh, Chine, Comores, Union Européenne, France (Territoires), Inde, Indonésie, Iran (Rép. Islamique d'), Japon, Kenya, Rép. de Corée, Madagascar, Malaisie, Maldives, Maurice, Mozambique, Oman, Pakistan, Philippines, Seychelles, Somalie, Afrique du Sud, Sri Lanka, Soudan, Rép. Unie de Tanzanie, Thaïlande, Royaume-Uni, Yémen. **Parties coopérantes non-contractantes :** Liberia, Panama. **Organisations intergouvernementales, organisations non-gouvernementales. Présidente de la CTOI. Copie :** Siège de la FAO, Représentants de la FAO auprès des CPC, Ministère des affaires étrangères, de la coopération internationale et du commerce extérieur de la République de Vanuatu.

Ce message est envoyé uniquement par email.

GOUVERNEMENT DE LA
RÉPUBLIQUE DE VANUATU

MINISTÈRE DES
AFFAIRES ÉTRANGÈRES, DE
LA COOPÉRATION
INTERNATIONALE ET DU
COMMERCE EXTÉRIEUR



GOVERNMENT OF THE
REPUBLIC OF VANUATU

MINISTRY OF
FOREIGN AFFAIRS,
INTERNATIONAL
COOPERATION AND
EXTERNAL TRADE

Note No. 023/ MOFAICET/2025

Le Ministère des affaires étrangères, de la coopération internationale et du commerce extérieur de la République de Vanuatu présente ses compliments à la Commission des Thons de l'Océan Indien (CTOI), et a l'honneur de retirer l'erreur d'information involontaire qui a été transmise par voie de **Note Verbale 021/MOFAICET/2025** le **7 novembre 2025** concernant des navires battant le pavillon de Vanuatu.

Le Ministère a également l'honneur d'exprimer sa profonde gratitude à la Commission pour son soutien indéfectible à ses membres, ce qui a été déterminant pour promouvoir la conservation et l'utilisation durable de nos ressources de thons dans l'océan Indien.

Le Ministère des affaires étrangères, de la coopération internationale et du commerce extérieur de la République de Vanuatu saisit cette opportunité pour renouveler à la Commission des Thons de l'Océan Indien aux Seychelles l'assurance de sa parfaite considération.



Port Vila, le 1^{er} décembre 2025

**Commission des Thons de l'Océan Indien
Victoria Seychelles**